



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan Jambon, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant le manque d'agents de police.
- déposée le 1er mars 2016 -**

Monsieur le Ministre,

D'après De Standaard et Het Laatste Nieuws, il manquerait plus de 3.000 policiers actuellement. Selon les syndicats, la situation serait principalement due à la politique qui limite le recrutement à un plafond de 800 équivalents temps plein par an. Alors que selon leurs estimations, il faudrait engager minimum 1.400 policiers par an.

Plusieurs mesures ont été prises par votre cabinet pour résoudre le manque d'effectifs à la police. La plus importante concerne une redéfinition des tâches clés qui devrait gonfler les rangs de la police de 1.600 agents, issus notamment de la justice ou encore de l'armée. Toutefois, l'efficacité de cette mesure est mise en doute par le syndicat libéral qui pense que très peu de militaires ou encore de personnes travaillant pour l'aéroport ne renonceront à leurs barèmes salariaux supérieurs à ceux de la police.

Monsieur le Ministre, ma question est donc la suivante :

- Les enjeux sécuritaires étant de plus en plus importants, ne serait-il pas opportun d'augmenter le plafond actuel de la politique de recrutement, qui est aujourd'hui de 800 équivalents temps plein par an ?
- Pouvez-vous m'informer plus en détail en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures que vous envisagez ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Objet: Le manque d'agents de police

1.

En 2016, il a été prévu de porter le quota de recrutement à 1.600 inspecteurs de police. Aussi pour les 2 années prochaines, le recrutement de chaque fois 1.400 est prévu. Ce recrutement vise e.a. le renforcement des mesures prises et des initiatives nouvelles en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

2.

Sur base des données récoltées, sur base des besoins et planning des écoles et également sur base de l'analyse des coûts et des budgets disponibles et des avis positifs à obtenir de l'inspecteur des Finances, tout sera mis en œuvre pour attribuer les lauréats des épreuves de sélection aux écoles de police.

En avril/mai 2016, par exemple, 400 nouveaux policiers entameront leur formation dans les écoles de police de Bruxelles, Jurbise, Liège, Namur, Anvers, Asse, Bruges, Genk et Gand.

Ces quotas correspondent, en principe, aux besoins rencontrés à la fois par les entités de la police fédérale et par les corps de police locale.

Ces divers corps de police peuvent également faire appel à d'autres mesures prévues leur permettant de rencontrer un besoin spécifique. A titre d'exemple, le corps de police locale d'Anvers procédera en avril 2016 à l'engagement de maximum 56 aspirants-inspecteurs de police sur fonds propres.

Il appartient à chaque autorité locale d'évaluer ses besoins et de se prononcer pour un engagement spécifique, peu importe leur typologie ou autonomie, conforme à la GPI 73 qui clarifie le concept de recrutement des membres du personnel opérationnel.

Un renforcement de la capacité de la police fédérale (spécialisée) est envisagé, notamment, au sein des unités qui se chargent de la lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme. Les services suivants seront notamment renforcés ou ont été déjà renforcés : les unités spéciales, la police judiciaire décentralisée, la réserve générale, les services de communication et d'information de l'arrondissement, la police aéroportuaire, la police de la navigation,...

L'estimation des besoins policiers futurs tient compte des effets de l'optimisation, du débat tâches-clés et des départs sur base de la nouvelle réglementation des pensions.

Cette analyse multifactorielle continue à influencer la politique des recrutements.

En ce qui concerne le transfert possible de la Justice et Défense : mon cabinet et la Police Fédérale sont également en charge de la création d'une nouvelle direction au sein de la Police Fédérale. Il s'agit d'une

des mesures prévues dans le débat des tâches essentielles. Cette nouvelle direction aura, entre autres, pour vocation d'assurer la surveillance des infrastructures critiques et autres bâtiments publics mais aussi d'assurer la police des cours et tribunaux. Pour ce faire, une capacité globale de 1660 équivalent temps plein est initialement prévue. Afin d'atteindre ce chiffre, des discussions sont en cours pour transférer le personnel appartenant actuellement au Corps de Sécurité du SPF Justice et à la Brussels Airport Company. En outre, des dispositions seront prévues pour faciliter le recrutement de militaires au sein de cette nouvelle direction.